

## **Les mesures contre les Juifs.**

En exécution de l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 et de la législation française décrétée par le gouvernement de Vichy, plusieurs mesures vexatoires sont prises envers les juifs : dès le 19 octobre 1940, apposition sur leurs cartes d'identité d'un cachet rouge portant la mention "*Juif*" ou "*Juive*" ; imposition spéciale ; interdiction d'exercer certains métiers et de fréquenter certains endroits et établissements ouverts au public (cinémas, théâtres, auberges, cafés, marchés, foires, bibliothèques, musées, concours sportifs, piscines, jardins publics, etc...)

Le 15 juin 1941, la presse publie une nouvelle ordonnance : tous les juifs résidant en France doivent obligatoirement déclarer aux autorités leur lieu précis de résidence, leur profession, leur état de famille et l'estimation de leurs biens.

Le port de l'étoile jaune est rendu obligatoire par la loi du 2 juin 1942. Le journal *Paris-Centre* utilise pudiquement l'expression : "*l'insigne créé par l'ordonnance allemande*". Mais il ne manque pas de féliciter le nouveau Commissaire aux Affaires Juives, Louis Darquier de Pellepoix. De violents articles repris de la presse parisienne flétrissent "*l'action juive en France*" et "*le pourrissement juif*".

### **Confiscation et "aryanisation" de magasins.**

A Decize et à La Machine, les frères Salomon et David Nathan possèdent des magasins de vêtements. Une publicité parue dans *La Tribune du Centre* en juin 1928 annonçait l'ouverture de leur *magasin de nouveautés* à Decize, au coin de la rue de la République et de la Place Saint-Just.

Ces entreprises sont momentanément privées de leurs dirigeants, du fait de la législation raciste imposée par les Allemands et appliquée avec zèle par le gouvernement de Vichy, du fait aussi que les propriétaires ont disparu pour se mettre à l'abri d'autres persécutions. Le premier février 1942, le *Journal Officiel* nomme des administrateurs provisoires pour ces entreprises, comme pour une dizaine d'autres à Nevers, Corbigny et Donzy. La loi défend à ces administrateurs de verser plus que "*des subsides absolument indispensables correspondant à une pension alimentaire*" <sup>1</sup>. Les véritables bénéficiaires reviennent à ces administrateurs, nommés la plupart du temps par protection politique. .

---

<sup>1</sup> A.D.N, cote 115 W 114, textes cités par Maurice Valtat, *La Nièvre à l'heure allemande*, p. 148-151.

**Certains essaient de franchir la ligne de démarcation.**

Au printemps et pendant l'été 1942, la ligne de démarcation est beaucoup mieux surveillée qu'au début de l'Occupation. La Feldgendarmerie arrête chaque semaine des groupes qui tentent de passer. Les peines infligées ne sont pas les mêmes pour tous : de trois semaines à trois mois de prison à Nevers pour les Belges et Parisiens non-juifs, des peines plus graves pour les passeurs (au fort de Hauteville, près de Dijon, ou dans des camps de concentration), la déportation à Drancy et dans les camps d'extermination pour les juifs. Et ceux-ci, comprenant que la répression va bientôt devenir plus impitoyable, sont nombreux à fuir la zone nord. Sur les registres d'écrou de la prison de Nevers, où ils ne font que passer, leur dernier domicile connu est souvent une commune de la Nièvre, les lieux d'arrestation Livry, Saint-Pierre-le-Moûtier, Tresnay.

**Première liste en 1942, première rafle.**

Sur la demande des préfets, les maires doivent fournir la liste des juifs résidant dans leurs communes. La liste départementale établie le 5 octobre 1942 recense 195 individus dont 109 de nationalité française. Dans la commune de Decize, quatre personnes "*de race juive*" sont signalées :

- **Mathilde Fassina**, épouse Bergeron, née le 4 juin 1892 à Alger, de nationalité française, résidant rue des Ecoles ; elle est déclarée retraitée des P.T.T., mais il s'agit d'un abus de langage : en janvier 1941, l'administration des postes l'a rayée de ses effectifs, en application de la loi du 3 octobre 1940;
- **Renée (ou Noémie) Rachel Mayer**, veuve Descharnes, née à Paris (3<sup>e</sup> arrondissement) le 28 novembre 1880, de nationalité française ;
- **Edmond Schlüssel** et son épouse **Karoline Stadtler**, de nationalité allemande, domiciliés rue du Docteur-Turigny ; au moment où la liste est établie, le couple Schlüssel n'est plus à Decize. Toutefois, le registre des décès de la commune de Decize pour l'année 1948 comporte la transcription de la mort d'Edmond Schlüssel au camp de Lublin-Maïdanek le 28 mars 1943.

Cette liste sert à arrêter et déporter les juifs. Mais seuls les juifs étrangers ou apatrides sont concernés. Le 15 octobre, la gendarmerie arrête vingt-sept de ces derniers dans le département, dont dix-huit qui étaient déjà internés dans un chantier de travail à Aunay-en-Bazois.

*"Tout juif arrêté devra être muni de ses affaires de toilette indispensables, de deux paires de souliers, dont si possible des bottes de travail, deux couvertures de laine, deux paires de chaussettes, deux chemises, deux caleçons, un habit, une garniture de lit comprenant une housse et des draps, une gamelle, un gobelet, un cuillère et un pull-over, et des vivres nécessaires pour trois jours de marche."*

Le lendemain de leur arrestation, les déportés regroupés à la gare de Nevers sont conduits à Drancy... Puis ils partent dans des camps de concentration ou d'extermination d'Europe de l'Est <sup>2</sup>.

En janvier 1943, une seconde liste prépare la rafle lancée contre les juifs qui ont échappé à la précédente. On retrouve Mathilde Bergeron, née Fassina, dans cette liste mais elle est à nouveau préservée de la déportation, car elle est mariée à un citoyen français "aryen". La police recherche quelques fugitifs, comme Raymond Joseph Ben Recassa, réfugié avec sa femme, son fils et ses beaux-parents à Saint-Honoré-les-Bains, condamné à Paris pour marché noir et coupable de ne pas porter l'étoile de David, ou comme Benjamin Averbuck qui s'est échappé du camp d'Aunay. Les époux Schlüssel, introuvables dans la Nièvre, ont disparu de la liste. Cette fois, quatre juifs étrangers sont déportés.

#### **La rafle de février 1944.**

En février 1944, une nouvelle rafle concerne les juifs de nationalité française. Heureusement pour certains d'entre eux, ils sont âgés et les médecins n'hésitent pas à les faire hospitaliser ou à signer des certificats médicaux qui les déclarent intransportables. C'est ce que fait le docteur Paul Petit, sauvant la vie de Mme Mathilde Bergeron (elle est atteinte d'une broncho-pneumonie grave, elle est intransportable) <sup>3</sup>.

---

2 Le régime de Vichy livre alors aux nazis plus de 10000 juifs, arrêtés par la police française et "extradés" de la zone dite libre à la zone nord.

3 Autres exemples dans la Nièvre : Le docteur Duncombe sauve Simon Feinberg, de Saint-Pierre-le-Moûtier, qu'il garde dans son service de chirurgie de l'hôpital de Nevers. Le docteur Daniel Benoist hospitalise dans la Clinique du Morvan Mme Anne Lorrach, née Weill, demeurant à Luzy ; au moment où la police la recherche, le docteur Benoist la fait transférer dans une clinique d'Ecully, près de Lyon. Albert Messaoud Zerbib, ancien combattant de 14-18, invalide à 100%, échappe à la déportation en se faisant hospitaliser à Nevers. En revanche, le directeur de l'hôpital psychiatrique de La Charité livre un Allemand en traitement, Willy Hansen.

**Renée Rachel Mayer, veuve Descharnes, ne bénéficie d'aucune aide.** Le 25 février 1944, à 12 h 30, l'adjudant Maurice Leclerc et les gendarmes Paul Rouger et Marcel Lamanthe procèdent à l'arrestation de Mme Descharnes, en son domicile du quartier de la Saulaie. Des scellés sont posés sur le logement par le garde-champêtre "*après nous être assurés qu'aucun animal ne restait dans la maison [sic]*" et les clés sont déposés entre les mains du maire.

Renée Rachel Mayer est conduite ce jour-là à l'Ecole Normale de Nevers. Elle est transférée à Drancy le premier mars. Elle n'est jamais revenue, comme le constate le maire de Decize Léonce Bouchenez dans une lettre qu'il adresse au préfet le 6 janvier 1945. A la fin de cette année 1945, le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre signale que Mme Descharnes, née Noémie Rachel Mayer, est morte au camp d'Auschwitz le 12 mars 1944, à peine deux semaines après son départ de Decize.

Cette rafle a conduit dix-sept personnes dans les camps <sup>4</sup>.

#### **Ceux qui ont échappé à la déportation.**

Après la Libération, les nouvelles autorités abolissent les mesures raciales de Vichy, recensent les juifs victimes de ces mesures, essaient de connaître la situation exacte de ceux qui ont échappé à la déportation et des rares déportés qui en sont revenus.

Le 4 décembre 1944, le maire de Decize signale la présence à Decize de trois personnes précédemment classées "*de race juive*" :

- **Mathilde Bergeron, née Fassina,**
- **Salomon Nathan,** né le 15 avril 1902 à Constantinople (Turquie), négociant place Saint-Just, et **Paule Wahl, épouse Nathan,** née le 26 juillet 1903 à Paris.

A La Machine résident :

- **David Nathan,** né le 8 août 1900 à Constantinople, négociant 3 avenue J.-B. Machecourt ; ses filles :
- **Jacqueline Nathan,** née à Belfort le 28 août 1929,
- **Liliane Nathan,** née à Belfort le 11 décembre 1930.

---

<sup>4</sup> Georges Perrin, *1500 jours de répression nazie*, A.D.N. Le total des déportés raciaux arrêtés dans la Nièvre est estimé à 105, pour toute la durée de la guerre. 8 seulement sont rentrés. Le chiffre total des déportés de la Nièvre envoyés dans des camps de concentration s'élève à 413 personnes, dont 234 ne sont pas rentrées. Pour l'ensemble de la France, Serge Klarsfeld estime que 80000 juifs ont été déportés. Cf. *Le Monde*, 11 mai 1985 et C.D.-Rom *Le Monde*.

Les deux frères Nathan et leur famille ont réussi à se cacher pendant toute la durée de l'occupation allemande.

**La restitution des biens confisqués ou "aryanisés".**

Après la Libération, le garde des sceaux François de Menthon assure les juifs spoliés de leurs biens que la législation et la réglementation discriminatives sont abolies et que des textes permettront rapidement aux propriétaires lésés de recouvrer leurs biens ou d'être remboursés. Aux administrateurs provisoires nommés en février 1942 par le secrétariat à la production industrielle succède un nouvel administrateur, M. Heyman, résidant à Dijon. C'est lui qui doit régler à l'amiable tous les cas contentieux.

Les frères Nathan reprennent leurs activités commerciales juste après la Libération ; la préfecture de la Nièvre délivre des cartes de circulation temporaire à David Nathan, négociant en tissus à La Machine, et à son frère Salomon Nathan, négociant à Decize ; ce dernier possède deux véhicules, la Peugeot immatriculée 111 LP et la Chenard et Walker immatriculée 9095 LP<sup>5</sup>.

\* Decize, le 9 mars 1942

Monsieur le Préfet,

Le Commissariat aux Affaires Juives de Paris m'adresse à vous, afin de vous demander pour mon propre compte, s'il est, à votre connaissance, dans votre département, une salle de cinéma juive en administration provisoire ou fermée, et, susceptible d'être cédée.

Dans l'affirmative, je vous serai très obligé de m'indiquer l'adresse de la personne chargée de la liquidation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Signature

M. L. ....  
Quai d'Aron  
Decize - Nièvre

AD Nièvre M 1728

---

<sup>5</sup> A.D.N., cote 115 W 109.



Deux enfants juifs réfugiés à Decize en 1941.

Marthe et Loulou Ghidale, venus de la région parisienne, ont été hébergés par M. et Mme Emile Lejeune. Leur père était tailleur ; il est revenu les chercher l'année suivante.

Ils n'ont plus jamais donné de nouvelles...

**RENSEIGNEMENTS DECOUVERTS SUR INTERNET EN 2007 :**

Site personnel de la famille Natanson : [pagesperso-orange.fr](http://pagesperso-orange.fr) ;  
site Serge Klarsfeld, et site du Mémorial de la Shoah à Paris.

Le convoi n° 37, parti de Drancy le 25 septembre 1942 et arrivé à Auschwitz le 27 septembre 1942, comportait 1004 déportés dont 729 juifs roumains arrêtés dans la région parisienne. 873 ont été gazés à leur arrivée ; en 1945, il ne subsistait que 15 hommes survivants.

Parmi ces déportés se trouvaient :

- Marthe GHIDALE, née le 14 mai 1926 à Paris,  
- Louis GHIDALE, né le 4 avril 1931 à Paris,  
et leur mère Nese (ou Netti) GHIDALE, née le 11 mai 1903 à Galati (Roumanie).

Le 13 avril 1944 est parti de Drancy vers Auschwitz le convoi n° 71 transportant 1500 déportés, dont 265 ont été gazés à leur arrivée ; la plupart ont été sélectionnés pour les usines du camp et sont morts de maladie ou de famine ; 105 personnes ont survécu.

Parmi ces déportés se trouvait :

- Albert GHIDALE, tailleur, né le 4 octobre 1901 en Roumanie, matricule 17867.

\*\*\*\*\*